Relations de l'Union avec les nouveaux États indépendants d'Asie centrale

1996/2077(COS) - 10/10/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : La présente communication vise à identifier les intérêts de l'UE dans les Républiques indépendantes d'Asie centrale, à préciser les perspectives de succès des accords de partenariat et de coopération en cours de négociation et à déterminer les possibilités de développement d'une stratégie globale à l'égard de cette région, compte tenu des larges divergences existant entre les Républiques. - CONTENU : Selon ce document, la transformation des anciennes républiques en Etats indépendants (Kazakhstan, Kirghizie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan) s'avère difficile, notamment sur le plan politique mais aussi économique. Sur le plan économique, la réussite du processus de transition ne pourra s'appuyer que sur l'exploitation des richesses naturelles de la région à laquelle l'UE est tout particulièrement intéressée en tant que consommateur potentiel d'énergie et en tant que fournisseur de services et d'équipements pour l'exploitation de cette énergie. Sur le plan politique, l'objectif primoridal de l'Union est de maintenir la stabilité par : .le développement d'institutions démocratiques représentatives, . la réduction des sources de conflit, .la réforme économique. La réalisation de ces objectifs sera longue et pour y parvenir, il est essentiel que l'UE s'affirme davantage dans la région. La communication propose une série de moyens pour les réaliser, lesquels diffèrent en fonction des 5 Républiques. -coopération et assistance technique : des accords de partenariat et de coopération (APC) sont sur le point d'être ou ont été ratifiés avec certaines Républiques (Kazakhstan, Kirghizie). Des accords sectoriels pourraient également être signés notamment en matière d'acier et de commerce des matières nucléaires. Des actions d'aide alimentaire pourraient s'avérer utiles en Kirghizie et au Tadjikistan, ainsi que des actions d'assistance humanitaire dans l'ensemble des 5 Républiques. Parallèlement, le programme TACIS devraient poursuivre ses actions en incluant des projets en matière de renforcement de la démocratie. -nouvelles relations contractuelles : la communication constate que toutes les conditions politiques ne sont pas réunies en Ouzbékistan et au Turkménistan pour la conclusion d'APC (en particulier, respect des principes énoncés par la CSCE). En conséquence, la communication propose l'instauration d'un dialogue régulier afin de permettre aux partenaires de mesurer les progrès accomplis en matière politique et économique. A cet égard, l'UE n'approuverait ces accords que lorsque des progrès significatifs auront été accomplis dans ces domaines. Outre ces contacts périodiques informels, des contacts formels devraient se poursuivre dans le contexte de l'accord général passé avec l'URSS de 1989 ou d'accords sectoriels encore en vigueur. - relations politiques et diplomatiques : les APC et le dialogue engagé avec l'Ouzbékistan et le Turkménistan seront les principaux instruments de la promotion des objectifs politiques de l'UE. Toutefois, il devrait être aussi possible de mener ce dialogue au niveau régional. L'UE devrait notamment user de son influence pour permettre au processus de paix inter-Tadjik de se poursuivre. Les problèmes politiques concernant l'Asie centrale, y compris le Tadjikistan et l'accès à l'énergie, devraient être discutés dans le cadre de contatcs politiques avec la Russie, la Turquie et le Pakistan dans des enceintes tant bilatérales que multilatérales. Afin de renforer sa présence politique régionale, la Commission envisage également de renforcer sa représentation diplomatique en Asie centrale.